

Projet sur la brucellose de l'Agence canadienne d'inspection des aliments

Projet pilote de dépistage suite aux avortements

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, les Services provinciaux de médecine vétérinaire et le Laboratoire vétérinaire provincial sont heureux de participer à un **projet pilote de dépistage suite aux avortements** qui vise à déceler la **brucellose bovine** au Canada.

L'étude se déroulera de février à juillet 2020 et l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), les Services provinciaux de médecine vétérinaire et le Laboratoire vétérinaire provincial y participeront. Les échantillons de sang et de tissu envoyés au Laboratoire vétérinaire provincial aux fins d'investigation suite aux avortements peuvent aussi être analysés aux fins de dépistage de la brucellose à un laboratoire de l'ACIA.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec D^{re} Nicole Wanamaker, au 506-432-2001 ou à nicole.wanamaker@gnb.ca, ou avec D^r Steven Scott, au 506-453-5412 ou à steven.scott@gnb.ca. Vous trouverez ci-joint un document d'information au sujet de la brucellose bovine et les réponses à aux questions courantes.

D^{re} Nicole Wanamaker, Gestionnaire
Services vétérinaires régionaux
Vétérinaire en chef
Services de santé animale
701, rue Main
Sussex, N-B E4E 7H7





Brucellose bovine: projet pilote de dépistage lors d'avortements

De février à juillet 2020, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et les laboratoires participants du [Réseau canadien de surveillance zoosanitaire](#) (RCSZ) mèneront un projet pilote dans le but d'améliorer la surveillance de la brucellose bovine au Canada. Les échantillons de sang et de tissus associés à des problèmes reproducteurs chez les bovins, soumis à des laboratoires participants du réseau au cours de cette période, pourront faire l'objet d'analyses de dépistage de la brucellose dans un laboratoire de l'ACIA.

Qu'est-ce que la brucellose?

La brucellose est une maladie causée par différentes espèces de la bactérie *Brucella*. Il s'agit d'une maladie contagieuse pouvant infecter différentes espèces animales, dont les bovins et les humains. Les signes cliniques de la brucellose chez les bovins comprennent habituellement l'avortement tardif, la rétention placentaire, la baisse de production laitière ainsi que la mortinatalité ou la naissance de veaux faibles. La brucellose bovine peut être transmise des bovins aux humains, principalement par la consommation de lait cru contaminé ou l'exposition à des produits de vêlage (p. ex. fœtus, placenta).

Pour quelle raison mon animal fait-il l'objet d'une analyse de dépistage de la brucellose?

Autrefois, la brucellose bovine (*Brucella abortus*) constituait une préoccupation pour les producteurs bovins du Canada. Or, vers le milieu des années 1980, à la suite d'une longue campagne d'éradication, la maladie a été éliminée avec succès. Présentement, la brucellose bovine est une maladie à déclaration obligatoire au Canada, ce qui signifie que quiconque soupçonne qu'un animal en est atteint doit immédiatement aviser un [vétérinaire de district de l'ACIA](#).

Les analyses de dépistage de la brucellose contribuent à notre surveillance nationale, ce qui aide le Canada à protéger et à maintenir l'accès aux marchés internationaux pour nos bovins et leurs produits. Les bovins canadiens font déjà l'objet d'analyses dans les abattoirs, par l'intermédiaire du [Système de surveillance des bovins](#), afin de justifier l'absence déclarée de la brucellose. En ciblant également les bovins éprouvant des problèmes d'avortements, nous améliorons la qualité de notre système de surveillance et nous générons des économies en réduisant potentiellement le nombre d'échantillons analysés à l'abattoir.



Que se passe-t-il si le résultat de l'analyse sanguine pour le dépistage de la brucellose est positif?

Un résultat d'analyse sanguine positif pour le dépistage de la brucellose peut indiquer une réaction croisée imputable à une autre bactérie ou une exposition à *Brucella*. Ainsi, une enquête est nécessaire pour assurer le suivi de toutes les analyses sanguines positives.

Une enquête suppose une visite à la ferme par des inspecteurs de l'ACIA, afin de prélever un échantillon sanguin de l'animal suspect et de recueillir des renseignements sur le troupeau. Selon la situation épidémiologique, des mesures de contrôle des déplacements peuvent être imposées. Des échantillons supplémentaires peuvent être prélevés dans le troupeau à des fins d'analyse dans un laboratoire de l'ACIA, au besoin.

Que se passe-t-il si les résultats des analyses de suivi sont positifs?

Un résultat positif d'une analyse sanguine de suivi peut déclencher d'autres analyses de l'animal suspect et de son troupeau. Selon la situation, l'animal suspect peut être éliminé à des fins d'analyses de confirmation au moyen d'une culture bactérienne et une indemnisation pourrait alors être versée au producteur.

Que se passe-t-il si la culture de tissus est positive?

Les résultats de culture positifs confirment que l'animal est infecté par *Brucella*. Dans ce cas, une variété de mesures de contrôle peuvent être utilisées, y compris la mise en quarantaine, les analyses supplémentaires et la destruction des animaux infectés ou exposés. Les propriétaires des animaux dont l'ACIA ordonne la destruction peuvent être [admissibles à une indemnisation](#).

Puis-je choisir de ne pas participer à ce projet?

Oui. Indiquer clairement dans le formulaire de demande d'analyse que les échantillons présentés ne doivent pas être pris en compte pour le projet pilote.

Remarque : il n'y a aucun frais pour les analyses de dépistage de la brucellose dans un laboratoire de l'ACIA dans le cadre de ce projet pilote. Aucun renseignement personnel n'accompagnera les échantillons envoyés à l'ACIA par le laboratoire du réseau.

Cependant, comme il est mentionné ci-dessus, si les résultats des analyses justifient une enquête approfondie, l'ACIA obtiendra des renseignements auprès du laboratoire du RCSZ afin d'assurer un suivi auprès du producteur.



Pour de plus amples renseignements sur ce projet pilote, veuillez communiquer avec l'un des bureaux de district de l'ACIA y participant :

Guelph

259, chemin Woodlawn Ouest, bureau A
Guelph (Ontario)
N1H 8J1
Téléphone : 226-217-1200
Télécopieur : 226-217-1211 Courriel :
cfia.ontquelphanimalhealth-santedesanimaux.acia@canada.ca

Woodstock

680, rue Main, bureau B-3
Woodstock (Nouveau-Brunswick)
E7M 5Z9
Téléphone : 506-325-1960
Télécopieur : 506-325-9420
Courriel : cfia.nbwoodstockanimalhealth-santedesanimaux.acia@canada.ca

Saskatoon

421, chemin Downey, salle 201
Saskatoon (Saskatchewan)
S7N 4L8
Téléphone : 306-385-4909
Télécopieur : 306-385-4941

Saint-Hyacinthe

3225, avenue Cusson, bureau 4500
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 0H7
Téléphone : 450-768-1500
Télécopieur : 450-768-1471
Courriel :
cfia.monteregiesantedesanimaux-animalhealth.acia@canada.ca